506 Note sur les limites à la consultation (R)

Premier indicateur

Restriction

- ⍽ Aucune information fournie
- 0 Aucune restriction
- 1 Avec restrictions

Second indicateur

Non défini

- ⍽ Non défini

Codes de sous-zones

- ǂa Conditions régissant la consultation (NR)
- ǂb Compétence (R)
- ǂc Règlements contrôlant l'accès direct (R)
- ǂd Usagers autorisés (R)
- ǂe Autorisation (R)
- ǂf Terminologie normalisée pour la restriction à l'accès (R)
- ǂg Date prévue de la disponibilité (R)
- ǂq Source d'attribution (NR)
- ǂu Identificateur de ressource uniforme (R)
- ǂ2 Source du terme (NR)
- ǂ3 Documents précisés (NR)
- ǂ5 Institution à laquelle s'applique la zone (NR)
- ǂ6 Liaison (NR)
- ǂ8 Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone indique les restrictions imposées à la libre utilisation des documents décrits. Pour les œuvres publiées, cette note fournit de l'information sur la limitation de la diffusion.

Avec les **ressources continues**, les restrictions doivent s'appliquer à toutes les livraisons.

LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

■ INDICATEURS

▪ Premier indicateur - Restriction

⍽ - Aucune information fournie

Aucune information n'est fournie quant à savoir si les notes précisent si les documents sont à diffusion restreinte ou pas.

0 - Aucune restriction

Cette valeur précise l'absence de limites à la consultation, par exemple, accès ouvert.

506 0⍽ǂaexemplaire à la disposition du public.**ǂf**sans restrictions**ǂ2**star**ǂ5**QMU

1 – Avec restrictions

Cette valeur précise les limites à la consultation à certains ou à l'ensemble des documents décrits, par exemple, accès restreint ou fermé.

506 1⍽ǂa Disponible aux institutions abonnées seulement.
[Un périodique électronique dont l'accès est réservé.]

▪ Second indicateur – Non défini

La position du second indicateur n'est pas définie et contient donc un blanc (␣).

■ CODES DE SOUS-ZONES

ǂa - Conditions régissant la consultation

La sous-zone ǂa identifie les restrictions légales, physiques ou administratives imposées aux personnes désireuses de consulter les documents décrits.

506 ␣␣ǂa Classifié.
506 ␣␣ǂa Pour usage officiel seulement.
506 ␣␣ǂa N'est pas distribué au Canada.
506 1␣ǂa À l'usage des fonctionnaires des gouvernements des États-Unis et du Vénézuéla seulement. Toute exception doit être approuvée par le gouvernement vénézuélien.
506 ␣␣ǂa Confidentiel.
506 ␣␣ǂa N'est pas disponible pour usage commercial, la vente et la reproduction.
506 1␣ǂa Restreint au prêt; pas pour publication.
506 ␣␣ǂa Antérieurement à 1981, distribution limitée au personnel judiciaire fédéral.
506 ␣␣ǂa Disponible aux institutions abonnées seulement.
[Un périodique électronique dont l'accès est réservé.]

ǂb - Compétence

La sous-zone ǂb contient la compétence, c'est-à-dire le nom d'une personne, d'un organisme ou d'une position ou fonction à l'intérieur de l'organisme, qui impose ou applique les restrictions à la consultation t auprès de qui on peut interjeter appel.

506 1␣ǂ3 Classeurs du bureau du Sous-Secrétaire**ǂa**Personne ne peut consulter ces dossiers ou obtenir des renseignements sur eux ou des exemplaires de ces dossiers sans permission écrite;**ǂb**Secrétaire au Trésor ou son représentant officiellement autorisé; **ǂc**Entreposé hors d'atteinte; accès sur préavis de 24 heures.

ǂc - Règlements contrôlant l'accès direct

La sous-zone ǂc indique les arrangements nécessaires pour accéder directement au document. Ces arrangements peuvent changer de temps à autre.

506 1␣ǂa Restreint: Matériel extrêmement fragile;**ǂc**Accès sur rendez-vous seulement.
506 ␣␣ǂa Accès restreint;**ǂc**Permission écrite requise;**ǂb**Donateur.

ǂd - Usagers autorisés

La sous-zone ǂd indique la catégorie d'usagers ou les personnes précises (désignées par leur nom ou leur titre) pour qui les restrictions énoncées dans la sous-zone ǂa ne s'appliquent pas.

506 ␣␣ǂa Fermé pour 30 ans;**ǂd**Employé(e)s du gouvernement fédéral ayant besoin de connaître.
506 1␣ǂa Restreint: ne peut être visionné avant 2010;**ǂd**Membres de la famille du donateur.

ǂe - Autorisation

La sous-zone ǂe précise quelle autorité est à la source de la restriction.

506 ␣␣ǂa Classifié d'après les directives de la sécurité nationale;**ǂb**Department de la Défense; **ǂe**Titre 50, chaptitre 401, U.S.C.

ǂf - Terminologie normalisée pour la restriction à l'accès

Cette sous-zone indique le niveau ou le type de restriction selon les données provenant d'une liste de termes normalisés.

506 0ⱥⱥ‡aexemplaire à la disposition du public‡fsans restrictions‡2star‡5QMBN
506 ⱥⱥ‡flibre accès en ligne‡2star
506 ⱥⱥ‡3exemplaire de consultation‡aAccès réservé aux détenteurs de compte seulement. ‡fAutorisation requise pour l'accès en ligne ‡2star
506 ⱥⱥ‡3exemplaire de consultation‡aDocument protégé par les droits d'auteurs. Les recherches renverront des extraits des textes seulement.‡fextraits seulement ‡2star
506 ⱥⱥ‡aFermé jusqu'au 1 janvier 2068.‡fAucun accès en ligne‡2star
506 ⱥⱥ‡3original‡faucun accès en ligne‡2star

‡g - Date prévue de la disponibilité

Date où le statut d'accès de la ressource change, par exemple, lorsque la ressource devient disponible sans restrictions. La date est enregistrée dans la présentation aaaammjj d'après ISO 8601, *Représentation de la date et de l'heure.*

‡q - Source d'attribution

Un code d'organisme MARC, Identifiant international normalisé pour les bibliothèques et les organismes apparentés (ISIL), ou nom textuel de l'organisation ou du projet responsable des données indiquées dans la zone.

‡u - Identificateur de ressource uniforme

La sous-zone ‡u renferme l'Identificateur de ressource uniforme (URI), par exemple un URL ou un URN, qui fournit des données d'accès électroniques dans une syntaxe normalisée. On peut utiliser ces données pour l'accès automatisé à un document électronique à l'aide d'un des protocoles Internet.

506 ⱥⱥ‡aCertaines restrictions s'appliquent. On en consultera la liste dans le fichier d'accès contrôlé:‡u<URI>

‡2 – Source du terme

La sous-zone ‡2 comprend un code MARC qui identifie la source du terme utilisée pour entrer l'information sur les limitations à la consultation dans la sous-zone ‡f. La source du code MARC est le document intitulé *Codes de relations, de sources et de conventions de description MARC* qui est géré par la *Library of Congress*. Plusieurs sources nécessitent l'entrée dans des zones distinctes.

506 1ⱥ‡aÀ l'usage des détenteurs de pièce d'identité valide de l'Université de Montréal .‡fLicence ‡2star‡5QMUDI

‡3 - Documents précisés

La sous-zone ‡3 identifie la partie des documents décrits auquel la zone s'applique.

506 ⱥⱥ‡3Tout le matériel sauf les vidéocassettes‡aRestreint.

‡5 - Institution à laquelle s'applique la zone

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

‡6 - Liaison

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

‡8 -Numéro de liaison de zone et de séquence

Voir la description de cette sous-zone dans l'Annexe A.

CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

Ponctuation

506

La zone 506 se termine par un point final à moins qu'un autre signe de ponctuation ne soit présent. Lorsque la sous-zone ǂ5 ou ǂu est en dernière position alors le signe de ponctuation la précède.

HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

Code de sous-zones

ǂf - Terme normalisé pour la restriction à l'accès [RENOMMÉ, MODIFICATION RÉDACTIONNELLE, 2025]
ǂg - Date prévue de la disponibilité [NOUVEAU, 2019]
ǂq - Source d'attribution [NOUVEAU, 2019]